

FCO TRANSPORT DE MARCHANDISES



DURÉE
5 JOURS
 35h de formation



FORMAT
PRÉSENTIEL
 Cours théoriques & pratiques



ÉVALUATION
BILAN
 Début & fin de formation



VALIDATION
CERTIFICAT
 Carte qualification conducteur



EFFECTIF
≤ 12 STAG.
 Maximum par session

■ Public & Prérequis

- ✓ Tout conducteur du transport de marchandises, salarié ou non, principal ou occasionnel
- ✓ Titulaire d'un permis C, C1, C1E ou CE en cours de validité
- ✓ Titulaire d'une FIMO Marchandises ou d'une attestation équivalente

■ Objectifs de la formation

- ✓ Se perfectionner à une conduite axée sur les règles de sécurité
- ✓ Actualiser ses connaissances en réglementation du transport, santé, sécurité routière, sécurité environnementale, service et logistique

■ Programme de la formation

● OUVERTURE

2h

Accueil & présentation
 Bilan des connaissances

● CONDUITE RATIONNELLE & SÉCURITÉ

13h

Caractéristiques techniques du véhicule et fonctionnement des organes de sécurité Perfectionnement en conduite sûre, économique et écologique
 Principes d'utilisation d'une boîte de vitesse automatisée / automatique
 Chargement, arrimage et manutention des marchandises
 Application pratique en situation normale/difficile — conduite individuelle et analyse (1h30/stag.)

● APPLICATION DES RÉGLEMENTATIONS

6h

Réglementation sociale nationale et européenne applicable au transport routier de marchandises
 Réglementation des différentes composantes du secteur (transport public, location, compte propre)
 Contrats et documents de transport nécessaires à l'acheminement des marchandises

● SANTÉ, SÉCURITÉ ROUTIÈRE & SÉCURITÉ ENVIRONNEMENTALE

7h

Prévention des risques physiques et de l'hypovigilance — Aptitude physique et mentale
 Conduite préventive et évaluation des situations d'urgence
 Principes élémentaires du secourisme — Règles de circulation et signalisation routières
 Risques liés aux véhicules lourds — Accidents du travail — Tunnels — Passages à niveau - Criminalité et trafic de clandestins

● SERVICE & LOGISTIQUE

4h

Comportements au volant, image de marque de l'entreprise et qualité de service
 Environnement économique du transport routier de marchandises et organisation du marché

● ÉVALUATION DES ACQUIS & SYNTHÈSE DE STAGE

3h

Évaluation finale des acquis
 synthèse collective de fin de formation

■ Évaluation, validation & moyens pédagogiques

Modalités d'évaluation

- › Bilan de connaissances réalisé **en début et en fin** de formation pour mesurer la progression de chaque stagiaire

Moyens pédagogiques

- › Méthodes actives et participatives adaptées aux adultes (andragogie)
- › Salle de cours équipée de moyens multimédias (vidéoprojecteur, paperboard)
- › Véhicules poids lourds — plateau technique : pistes, quai de chargement
- › Livret pédagogique individuel remis à chaque stagiaire
- › Formateurs certifiés, expérimentés en transport routier selon réglementation en vigueur.

Validation & Certification

- › Remise d'une **attestation de stage**
- › Validation de la **Carte de Qualification Conducteur (CQC)**, renouvelable tous les 5 ans

■ Informations pratiques



DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription possible jusqu'à 1 an avant le démarrage.
Délai réduit selon places disponibles — nous contacter.
Réponse d'admission sous 48 h après réception du dossier.



TARIF & FINANCEMENT

Formation éligible aux financements OPCO.
Prise en charge possible selon accord de branche ou CPRO.
Nous contacter pour devis personnalisé et aide au montage.



SUIVI DE L'EXÉCUTION

Feuille de présence émargée par demi-journée (obligatoire)
Attestation de stage remise à l'issue de la formation
Demande de carte CQC instruite par EFMT



RÉSULTATS & DÉBOUCHÉS

Maintien et renouvellement de la CQC Marchandises valide 5 ans
Exercice du métier de conducteur PL/SPL en conformité réglementaire
Taux de satisfaction : [X%] — Taux de réussite : 100% (N-1)



ACCESSIBILITÉ & RÉFÉRENT HANDICAP

Parking PMR · Toilettes adaptées PMR · Salle accessible en fauteuil. Tout besoin spécifique étudié individuellement sur demande préalable.
Référénts handicap EFMT : Shaïma & Sofia
info@efmt-formations.com — 01 60 34 90 22



CADRE RÉGLEMENTAIRE & AGRÉMENT

Directive européenne 2003/59/CE — Arrêté du 3 janvier 2008 modifié. Art. R. 3314-8 à R. 3314-16 du Code des transports.